



Demande de mise à disposition d'un chalet au Marché de Noël à Steinfort 2026

Je suis : **une personne privée** **une société**

Nom de la société :

N° inscription au Registre de commerce :

Personne de contact pendant l'événement (montage et démontage compris) :

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Téléphone :

E-mail:

Informations concernant votre chalet :

Liste détaillée des marchandises proposées à la vente :

Le montage et démontage des chalets est organisé par la commune de Steinfort.

Matériel mis à disposition par la commune dans la limite du stock disponible (veuillez préciser la quantité) :

Tables (2 20 x 0 50 m)

Ramps (2.20×0.25 m)

Chaises

Grandes briques

Petites briques

Alimentation électrique (Mise à disposition d'une (1) multiprise par la commune) :

Non

Oui : 240 Volt - Uniquement pour éclairage
400 Volt - Courant triphasé

Commune de Steinfort
4, Square Général Patton
L-8443 Steinfort
#mirsistengenfort

Tél. : (+352) 39 93 13 1
Fax : (+352) 39 00 15
info@steinfort.lu
www.steinfort.lu

Énumérez tout ce que vous voulez brancher au courant électrique :

Watt

Watt

Watt

Watt

- Veuillez nous envoyer des photos des étiquettes signalétiques qui mentionnent les détails techniques des appareils. Tous les appareils électriques utilisés doivent être dans un état impeccable de fonctionnement. Les appareils qui ne sont pas correctement déclarés au moins 7 jours avant l'ouverture ne seront plus autorisés par des raisons techniques. Un contrôle des appareils déclarés sera effectué afin de garantir la sécurité et la conformité du marché.

- Tous les raccords de gaz doivent respecter la date limite de 5 ans. Aucun raccordement ne sera fait si cette date n'est pas respectée.

Pour des raisons techniques, l'utilisation de chauffages électriques est strictement interdite!

Le respect de l'environnement :

1. Veuillez utiliser du matériel durable et/ou réutilisable ou de matériel de seconde main pour votre décoration (p.ex. plantes, guirlandes, décoration de table). Pour ce qui est de l'éclairage personnalisé de votre stand, veuillez recourir à de l'éclairage économique (p.ex. LED).
2. Suite à l'introduction de la loi du 9 juin 2022 modifiant la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets - Dispositions visant à générer moins de déchets lors d'événements tels que fêtes, manifestations sportives ou culturelles, etc., nous tenons à vous rappeler que **les produits à usage unique en plastique** (sacs, barquettes et autres récipients pour aliments, assiettes, couverts, touillettes, pailles, mini-pics...), récipients pour boissons (gobelets, tasses, verres) et bouteilles **sont formellement interdits**. Par ailleurs, il convient d'éviter aussi les autres matériaux à usage unique.
3. Toute distribution de gadgets, objets promotionnels et sacs à usage unique sera interdite lors du marché.
4. A la fin du marché, les chalets doivent être libérés, nettoyés et remis en état initial par les soins des exploitant.e.s. Les exploitant.e.s sont tenu.e.s de laisser leur emplacement propre. Il est interdit de jeter ou de laisser des papiers, emballages ou détritus sur le sol.
5. Des poubelles permettant à trier les déchets sont à votre disposition à plusieurs endroits sur le site du marché. Pour les déchets qui n'ont malheureusement pas pu être évités, il convient de les trier correctement afin qu'ils puissent être recyclés. Pour cela, des poubelles et des systèmes de tri adaptés, clairement étiquetés, seront mis à disposition dans des endroits appropriés pendant toute la durée de la manifestation, aussi bien pour les exposant.e.s que pour les visiteur.euse.s.
6. Tous les cris, appels, invectives et propos grossiers sont interdits ainsi que l'usage d'instruments bruyants pour appeler le public, tel que micro sonorisation ou haut-parleurs. La diffusion de musique, qu'elle soit amplifiée ou non tout comme l'utilisation de tout autre dispositif sonore sont interdits (haut-parleurs, image vidéo, etc.).

Conditions de participation :

Les dates et heures d'ouverture pour l'année 2026 sont les suivantes :

Vendredi, le 11 décembre 2026 de 18h00 à 23h00.
Samedi, le 12 décembre 2026 de 16h00 à 23h00.
Dimanche, le 13 décembre 2026 de 15h00 à 21h00.

Vendredi, le 18 décembre 2026 de 18h00 à 23h00.
Samedi, le 19 décembre 2026 de 16h00 à 23h00.
Dimanche, le 20 décembre 2026 de 15h00 à 21h00.

- Les chalets doivent rester ouverts jusqu'au moins 30 minutes avant la fermeture officielle du marché.
- Pour les commerçants et personnes privées, la demande d'autorisation et les frais y relatifs sont à charge de l'exploitant.
- Tout, y compris le matériel exposé, est sous la responsabilité de l'exposant.
L'organisateur ne prend aucune responsabilité en cas de perte, vol ou autre incident.
- Tous les produits (y compris ceux manufacturés par l'exposant) doivent être conformes aux normes nationales et européennes.
- En tant que commune de Steinfort, il nous tient à cœur de soutenir, au cours de l'année, différentes associations sans but lucratif luxembourgeoises. Au lieu d'exiger des frais d'emplacement, nous réclamons à chaque exposant de notre Marché de Noël **une participation de 10% des recettes réalisées pendant cette manifestation**. La somme ainsi récoltée sera par la suite remise sous forme de don à une ou plusieurs asbl de notre choix. Comme contributeur à cette collecte solidaire, vous serez convié à la remise de chèque qui aura normalement lieu au printemps de l'année suivante. Nous vous remercions d'avance de votre générosité.

En cas d'une réponse favorable de plus amples informations vous seront communiqués en temps utile.

Il est strictement interdit de transférer ou de céder son chalet à un tiers. La répartition des chalets est exclusivement gérée par la commune.

Le/la signataire déclare par sa signature d'être en possession de toutes les autorisations nécessaires à l'exercice des activités proposées. En plus, il/elle déclare sur l'honneur qu'il/elle respecte les conditions ci-dessus et qu'il/elle ne vend pas de marchandises non autorisées.

Le présent formulaire est à renvoyer, dûment rempli et signé, pour **au plus tard le vendredi 28 août 2026** soit par mail à **service.pr@steinfort.lu**, soit par courrier postal à l'adresse :
Commune de Steinfort, B.P. 42, L-8401 STEINFORT

A joindre en annexe :

Pour les exposants : Photos des marchandises proposés

Lieu & date :

Signature

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Demande mise à disposition d'un chalet au Marché de Noël à Steinfort ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations est la Commune de Steinfort. Elles sont enregistrées dans notre système informatique pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort 4, Square Patton L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Demande de mise à disposition d'un chalet au Marché de Noël à Steinfort ».